

Aureil veut mettre en place une complémentaire santé accessible à tous ses habitants



Une dizaine d'habitants d'Aureil se sont déjà montrés intéressés. - Photo Brigitte Azzopard

La commune d'Aureil se mobilise pour aider ses usagers à avoir une couverture santé. Alors que 700 communes l'ont adoptée en France, elle serait la première du département.

Le principe est encore assez inédit. La commune d'Aureil se mobilise pour que ses habitants puissent s'offrir une complémentaire santé. « C'est en discutant avec plusieurs aînés que l'on s'est rendu compte des difficultés de beaucoup d'entre eux. Certains ne peuvent pas s'offrir de mutuelle santé ou du moins pas une couverture adaptée à leurs besoins. Cela nous a alertés », expose le maire, Bernard Thalamy.

Partant de ce constat, la municipalité s'est renseignée et découvre une mutuelle d'un genre nouveau. Souvent baptisée mutuelle communale dans les médias, le principe est en fait plus précis.

« Concrètement, nous servirons de boîte à lettre à une mutuelle, car la commune n'a pas de compétence en matière de santé. Nous avons chargé Actiom, une association nationale spécialisée (lire encadré) qui a directement négocié des tarifs avec plusieurs mutuelles privées. Trois offres devraient être proposées, dont le montant est environ 30 % moins cher qu'une couverture classique », affirme le maire.

Alors que la démarche n'a pas encore entièrement abouti, une dizaine d'Aurétois se sont d'ores et déjà montrés intéressés. Après une présentation au conseil d'agglomération le 23 mars, la décision pourrait être prise au mois d'avril. Aureil serait ainsi pionnière dans le département.

Près de 700 communes ont déjà leur mutuelle

Aureil est passée par l'association Actiom à l'origine du dispositif « ma commune, ma santé ». Renaud Berezowski en est le président national.

Qui est Actiom??

« Nous sommes une association de sept professionnels de la protection sociale, mais qui œuvrons bénévolement dans ce projet. La première commune à nous avoir sollicités était située en Gironde, il y a trois ans. »

Quelle est votre démarche??

« Étant bénévoles, notre vocation est bien d'accompagner les administrés dans leur démarche. On constate au global que beaucoup de personnes renoncent à se payer une couverture santé à cause du tarif, mais aussi que beaucoup la choisissent en fonction du tarif et non en fonction des prestations. Il faut aider ces personnes-là et défendre leurs intérêts. Au-delà de négocier des offres, nous informons les administrés aussi. »

Près de 700 communes ont déjà leur mutuelle. Comment l'expliquez-vous ?

« Au 1er janvier 2016, toutes les entreprises doivent proposer une complémentaire santé à leurs employés. Ce qui exclut de fait les agriculteurs ou travailleurs indépendants, les demandeurs d'emplois et les étudiants : soit la majorité des citoyens... »

Comment négociez-vous des tarifs préférentiels ?

« On arrive à peser face aux mutuelles grâce à une large base de cotisants. Il est normal que les tarifs ne soient pas trop bas, car une mutuelle reste une entreprise avec un équilibre à respecter. Les tarifs sont les mêmes pour toutes les communes, de Bayonne à Aureil. La commune, elle, ne nous verse rien.

Plus d'infos sur <http://www.macommunemasante.org/>

Marion Justinien
lepopulaire@centrefrance.com